

## La Conférence des Grandes Ecoles soutient la Commission des Titres d'Ingénieurs dans sa réaction suite à la publication de l'étude AERES « Formation Universitaire au métier d'ingénieur »

*La CGE a pris connaissance des propositions de l'étude de l'AERES "Formation universitaire au métier d'ingénieur" publiée le 15 décembre suite à des travaux d'évaluation de la recherche en ingénierie effectués depuis juin 2009 par l'Agence.*

*Elle s'émeut d'un certain nombre d'affirmations et de propositions de nature à perturber la visibilité et le positionnement du titre d'ingénieur.*

*Par ce document, la CGE affiche son soutien à la réponse formulée le 17 décembre par Bernard Remaud, Président de la CTI, dans un communiqué envoyé à la presse.*

1- La proposition d'un référentiel pour la formation universitaire au métier d'ingénieur, en complément de ceux existants, est une idée étrange dans la mesure où **une formation d'ingénieur doit conduire à des métiers** (définis par des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'ingénieur). **La classification d'écoles d'ingénieurs en 4 groupes est de ce fait totalement artificielle** et la CTI a démontré sa capacité à évaluer et habilitier l'ensemble des dispositifs conduisant au titre d'ingénieur, selon les attributions de la Commission du Titre d'Ingénieur définies par la loi de 1934.

2- Il est écrit que **"la maîtrise d'un champ disciplinaire** est la caractéristique majeure qui permet de différencier ce cursus d'ingénierie de celui proposé par les écoles d'ingénieurs françaises". Cette affirmation laisse entendre que les écoles d'ingénieurs françaises actuelles ne permettent pas la maîtrise d'un champ disciplinaire, ce qui **est en soit une aberration** (il suffit de prendre connaissance des intitulés des diplômes délivrés par les écoles, et du livret "Références et Orientations" de la CTI). Cette affirmation est peut-être un pavé dans la mare des écoles très généralistes dont la nécessité est exprimée par les milieux économiques (par ailleurs, les écoles très généralistes ne représentent que 10 à 20 écoles sur un total de 200).

3- Il est écrit "que le modèle de l'ingénieur à la française (CPGE + écoles) ne peut pas être en France le seul modèle de référence car il ne couvre pas tous les besoins d'un marché en ingénieurs très multiforme" : **le modèle d'ingénieur à la française n'est pas réductible au modèle CPGE + écoles** (puisque plus de 50% des étudiants d'écoles d'ingénieur ne sont pas passés par les CPGE). La CGE ne partage pas le point de vue que l'ensemble des dispositifs actuels ne couvre pas, qualitativement parlant, tous les besoins d'un marché en ingénieurs très multiforme ; le dispositif existant est remarquablement divers, pour préparer à ces métiers très divers.

4- Le modèle présenté prétend reprendre les points forts de la formation actuelle tout en la complétant pour qu'elle respecte les normes demandées par des **référentiels internationaux**. Il faut pourtant rappeler à ce propos que **la CTI est accréditée ENQA et inscrite au registre ECAR** (registre européen de reconnaissance des agences nationales).

5- Un autre **point important est l'autonomie pédagogique, financière, de recrutement et de gouvernance de toute école d'ingénieur**. Elle constitue le garant de la capacité de l'école à mener à bien son projet pédagogique et à la délivrance des compétences nécessaires au métier d'ingénieur. La proposition de **créer au sein de l'université un master en ingénierie ne**

**garantit pas toutes ces conditions d'autonomie** que le responsable d'un master ne possède pas nécessairement, dans sa responsabilité. C'est d'ailleurs un point que la CGE examine pour l'adhésion de nouveaux membres.

6- Il nous semble qu'il y ait une **contradiction apparente entre le manque de compétences transversales soulignées par le rapport** (ce qui d'ailleurs ne correspond pas à la réalité, les ingénieurs français sont au contraire très renommés pour ces compétences transversales) **et la maîtrise d'un champ disciplinaire revendiqué dans la stratégie de différenciation.**

7- Par ailleurs, le rapport promeut la formation via "des parcours à deux phases qui seraient seulement corrélés et non pas intégrés". **Une formation d'ingénieur en 5 ans requiert une approche globale et intégrée d'un cursus et d'un parcours cohérent par rapport à des objectifs recherchés identifiés.** Un parcours qui reposerait tout d'abord sur une licence scientifique puis sur un master d'ingénierie ne présente pas une cohérence globale, ce qui n'est évidemment pas le cas pour le parcours CPGE + écoles dont la logique est qu'une partie du cursus ait été confiée aux CPGE, comme un premier cycle mutualisé sur tout le territoire.

8- **La présence d'un seul membre représentant l'aval** (CNRS aujourd'hui et Peugeot antérieurement) **garantit-elle l'écoute des milieux économiques dans cette proposition ?** Nous n'en sommes pas persuadés.

9- Il faut évidemment regretter que **ce travail de l'AERES n'ait pas été réalisé en étroite partenariat avec des instances représentatives telles que la CTI, la CGE et la CDEFI.** A une époque où le rapprochement universités/grandes écoles est une ambition forte que nous partageons, cette proposition apparaît plus comme étant de nature à diviser qu'à rassembler et à construire ensemble.

#### **Contacts :**

Pauline RICHAUD, TBWA\CORPORATE  
(tél : 04.72.59.17.16 – mél : [pauline.richaud@tbwa-corporate-lyon.com](mailto:pauline.richaud@tbwa-corporate-lyon.com))

Brigitte POREE, Conférence des Grandes Ecoles  
(tél : 01.46.34.77.63 – mél : [brigitte.poree@cge.asso.fr](mailto:brigitte.poree@cge.asso.fr))